



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 125 - 16.12.2016

En exercice.....26

Présents.....22

Votants.....21

Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

20. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune de Sainte-Marie de Ré – Construction d’une
salle polyvalente – Versement d’un acompte intermédiaire**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016125-DE
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 125 - 16.12.2016

En exercice.....26

Présents.....22

Votants.....21

Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

20. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune de Sainte-Marie de Ré – Construction d'une
salle polyvalente – Versement d'un acompte intermédiaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° 117 du 20 novembre 2014 portant sur la modification des modalités de versement des fonds de concours,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu la délibération n° 142 du 18 décembre 2014 portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte Marie de Ré pour la construction d'une salle polyvalente,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2016,

Considérant que la demande de la commune de Sainte Marie de Ré du 5 novembre 2014 répond en tout point à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'avancement des travaux à hauteur de 50 % et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune de Sainte Marie de Ré ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant de l'acompte intermédiaire correspondant à 30 % du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Montant prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la commune	Montant prévisionnel du fonds de concours	
430 280,52 €	218 820,16 €	211 460,36 €	105 730,18 €	
			1 ^{er} versement	Acompte intermédiaire
			52 865,09	31 719,05 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016125-DE
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 125 - 16.12.2016

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....21
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

20. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune de Sainte-Marie de Ré – Construction d'une
salle polyvalente – Versement d'un acompte intermédiaire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Mesdames Gisèle VERGNON et Isabelle RONTE ainsi que Messieurs Yann MAÎTRE et Francis VILLEDIEU ne prennent pas part au vote) :

- d'approuver le versement immédiat d'un acompte intermédiaire, soit 31 719,05 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **19 décembre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016125-DE
Reçu le 19/12/2016